

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention de partenariat avec l'association Musicus

La crise sanitaire et l'impact qu'elle a eu sur les manifestations culturelles n'ont pas permis à la convention de partenariat avec l'association Musicus pour la venue de l'ensemble Matheus à Quimper de se poursuivre sur les années 2020 et 2021 comme il était prévu. Dans ces conditions, il convient de conclure un avenant pour définir les engagements des deux signataires sur l'exécution de cet accord.

La convention de partenariat avec l'association Musicus signée en décembre 2019 prévoyait la venue de l'ensemble Matheus à Quimper sur les années 2019, 2020 et 2021 : il s'agissait de mettre en œuvre un projet à la fois de médiation et de diffusion, sous la direction artistique de monsieur Jean Christophe SPINOSI, autour d'un large répertoire musical étendu sur quatre siècles, de Monteverdi à la musique contemporaine.

Les actions prévues sur 2019 et le début 2020 se sont déroulées conformément aux accords conclus, par l'organisation d'un concert et de plusieurs interventions dans des établissements scolaires Quimpérois. En revanche, le premier confinement consécutif à la crise sanitaire a marqué un point d'arrêt pour la poursuite du partenariat, et aucune des opérations prévues ultérieurement n'a pu voir le jour.

La première part du financement municipal programmé pour 2020, soit 20 000 €, a toutefois été versée à l'association. Les versements suivants n'ont pas été réalisés.

Dans ces conditions, en accord avec Jean Christophe SPINOSI et son ensemble, il a été décidé de mettre fin à la convention après une dernière opération destinée à solder les engagements de l'association : il s'agira d'organiser deux concerts sur le thème de Noël, le mardi 21 décembre 2021. Le Théâtre Max Jacob accueillera cet événement.

L'avenant n°1 reprend ces différents éléments et définit les nouveaux engagements de chaque partenaire pour l'aboutissement de la convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec l'association Musicus.